



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG
Vendredi 25 novembre 2022**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jochen SOHNLE
- Directrice adjointe de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Eve-Angéline LAMBERT
- Membres du Conseil en présentiel : Marielle BRUNETTE, Sandrine CECCHI, Thierry COLIN, Christian DIANOUX, Yamina FOURNEYRON, Jérôme GERMAIN, Jean-Philippe LHERNOULD, Arthur MÉLY, Arnaud SALLERIN, Julien SIMON, Kodjo Thomas WOWOUI
- Membres invités : Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG.

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Alexia GARDIN, Thibault GUILLUY, Sophie HARNAY, Catherine MENABÉ, Sophie NIVOIX
- Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-Présidente en charge de la Stratégie doctorale ; Olivier CACHARD, Directeur du Pôle scientifique SJPEG ; Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine et Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA.

Relevé des décisions

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2022

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2022.

2. Dossier de dérogation de Master 2

Le Conseil de l'ED SJPEG émet un avis défavorable à la majorité à l'équivalence du diplôme étranger de Mme Lorenca BEJKO avec un Master 2 français.

Le Conseil de l'ED SJPEG émet un avis favorable à l'unanimité à l'équivalence du diplôme étranger de Mme Ines JRIBI avec un Master 2 français.

Le Conseil de l'ED SJPEG émet un avis favorable à l'unanimité à l'équivalence du diplôme étranger de M. Agbessi Augustin DOTO avec un Master 2 français.

3. Dossiers de dérogation d'inscription en thèse

Héritage BITA HEYEGHE : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel.

Manon DESMARTIN : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 8^{ème} année de thèse à temps partiel.

Fatiha EZ AHERY : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel.

Arthur JULLY : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 6^{ème} année de thèse à temps plein.

Tristan AMIRI : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 5^{ème} année de thèse à temps plein.

Claire MATHIEU : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein.

Audrey LEININGER : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel.

Viktoriia OVECHKINA : avis favorable à l'unanimité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein

A. Informations de la direction de l'ED

➤ Réunion de rentrée de l'ED SJPEG le mardi 6 décembre 2022 le matin et Rencontres des doctorantes et doctorants l'après-midi

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le thème des Rencontres des doctorantes et doctorants est « La recherche doctorale et les enjeux du développement durable dans un contexte interdisciplinaire ».

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que le Prix Elinor OSTROM 2022 sera remis aux deux lauréats à l'issue de la réunion de rentrée et ensuite, un cocktail déjeunatoire sera offert par l'ED sur inscription uniquement.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que ni la directrice adjointe ni lui-même ne sont disponibles pour assister aux Rencontres des doctorants et participer à la commission qui remettra en fin de journée le Prix de la meilleure communication. Le directeur de l'ED SJPEG s'adresse aux membres présents pour savoir si une personne pourrait se rendre disponible. L'ED SJPEG enverra un mail en début semaine prochaine à ce sujet à tous les membres du Conseil.

➤ Retour sur le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) du 06 octobre 2022

Le directeur de l'ED SJPEG indique au Conseil les points abordés lors de la réunion du CLED du 6 octobre 2022 à savoir un point sur les contrats doctoraux dont un 10^{ème} contrat pour l'ED SJPEG mais pas de contrat doctoral handicap pour 2022 ; un rappel sur le nouvel arrêté du 26 août 2022 ; un retour des doctorantes et doctorants concernant le projet de Vie Doctorante 2022-2023 ; réunion du Comité de liaison avec les partenaires des ED de l'UL.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de la tenue de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat le vendredi 2 décembre 2022 après-midi à Metz.

Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'il est nécessaire de privilégier juillet pour finaliser la procédure de réinscription y compris l'entretien avec le CSI, obligatoire dès la réinscription en 2^{ème} année de doctorat, en raison notamment de l'organisation du travail des gestionnaires administratifs qui sont très sollicités entre septembre et décembre pour l'organisation des soutenances de thèse, nombreuses à cette période.

Le directeur de l'ED SJPEG tient à insister sur les situations de harcèlement sexuel et les services mis en œuvre par l'UL pour les étudiantes et étudiants, les personnels avec pilotage par un Vice-président délégué à l'Egalité-Diversité ; en 2019, ouverture aux discriminations. Le directeur de l'ED SJPEG rappelle les coordonnées de contact par mail via l'adresse harcèlement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr et par téléphone au 06.38.97.73.91.

➤ **Retour sur le G8 du 17 novembre 2022**

La directrice adjointe explique que la Maison Du Doctorat (MDD) va proposer des formations supplémentaires en anglais et notamment un test en ligne et une conversation de 15mn avec un enseignant qui validera ou non le niveau du doctorant et donc le crédit obligatoire en langues ; ceci afin de laisser la place aux doctorantes et doctorants qui ont vraiment besoin d'une formation en langue.

L'évaluation de l'établissement par le HCERES se déroulera du 31 janvier 2023 au 02 février 2023 avec probablement une interrogation collective des directions des Ecoles Doctorales.

La MDD demande aux ED de transmettre un budget prévisionnel avec les dépenses pour 2023.

La directrice adjointe explique que la MDD met en place une procédure exceptionnelle concernant la Charte du doctorat avec une nouvelle version suite à l'arrêté du 26 août 2022 ; cette procédure se déroulera avec une validation via ADUM par toutes les doctorantes et tous les doctorants entre janvier et juin 2023 et ce, sous peine de blocage de la réinscription ou de la soutenance si non validation de la Charte. La directrice adjointe ajoute que dès la rentrée 2023, la procédure normale avec version papier sera rétablie.

La directrice adjointe précise que la convention individuelle de formation (CIF) a été mise à jour pour inclure le respect des principes et des exigences de l'intégrité scientifique.

➤ **Retour sur la visite du HCERES du mercredi 23 novembre 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que l'entretien s'est bien déroulé avec un comité bienveillant et qu'aucun problème n'a été rencontré pour répondre aux questions.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la visite s'est déroulée en deux étapes d'une heure chacune : un entretien équipe ED/MDD (directeur actuel de l'ED SJPEG, précédent directeur de l'ED SJPEG, gestionnaire pédagogique, gestionnaire administrative du site de la MDD de Nancy et une représentante de la hiérarchie MDD) et ensuite, un entretien avec 6 doctorantes et doctorants (groupe représentatif).

Le directeur de l'ED SJPEG précise qu'un mail préalable à la visite du HCERES a été envoyé à toutes les doctorantes et tous les doctorants pour les informer et leur permettre de réagir auprès des doctorantes et doctorants présents à la visite avec le HCERES.

➤ **Retour sur le Conseil du Pôle scientifique SJPEG du 21 novembre 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de la possibilité de contrats doctoraux sécables comme des demi-contrats à compléter par la Région, dès la rentrée 2023.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil du lancement de l'Appel à projets doctoraux Région 2023 avec ouverture de l'application du 9 novembre au 05 décembre 2022 et la réunion de concertation ED/Pôle/ Comité permanent du CS prévue le 05 janvier 2023.

➤ **Point sur les contrats doctoraux 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de l'obtention d'un contrat doctoral Etablissement supplémentaire grâce notamment aux démarches du directeur du Pôle scientifique SJPEG ; ce qui porte à 10 le nombre de contrats doctoraux Etablissement pour l'année universitaire 2022/23. Ce contrat doctoral supplémentaire a été octroyé au candidat sur liste complémentaire, Weixi Kou rattaché au laboratoire CEREFIGE.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que le concours pour le contrat doctoral LUE dont le projet est porté par Olivier Cachard, est infructueux mais il sera possible d'organiser un nouveau concours sur la même thématique pour l'année universitaire 2023/24.

➤ **Point sur les HDR et ACT - Commissions HDR du 06 octobre 2022 et du 18 novembre 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la demande d'inscription à l'HDR de Jean-Baptiste Thierry a reçu un avis favorable de la commission HDR du 06 octobre 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que 3 dossiers de demande d'inscription à l'HDR sont en cours à savoir le dossier de Didier Nobile (CEREFIGE), de Jens Abildtrup (BETA) et de Morgane Fritz (CEREFIGE).

Yamina Tadjeddine-Fourneyron pose quelques questions sur la procédure HDR car elle va prochainement être la marraine scientifique d'un candidat.

➤ **Retour sur les activités internationales**

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jérôme Germain, chargé de mission des activités internationales de l'ED SJPEG.

Jérôme Germain explique que le directeur de l'ED lui a proposé de faire une intervention concernant les activités internationales, les cotutelles et les mobilités le jour de la rentrée de l'ED et qu'il propose également d'intégrer cette intervention à la réunion d'informations à destination des étudiants de Master 1 et Master 2.

Jérôme Germain informe le Conseil du besoin d'élargissement de certaines conventions au 3^e cycle avec l'Université de Bari et une Université en Turquie. Jérôme Germain précise qu'il faut y associer les laboratoires et les formations du 1^{er} et 2^e cycle.

➤ **Point sur les inscriptions 22/23 et les soutenances 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil du nombre de doctorantes et doctorants inscrits à ce jour à savoir 148 inscrits sur ADUM dont 22 nouvelles inscriptions et une dizaine en attente sur ADUM.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de la programmation de 15 soutenances de thèse entre novembre et décembre 2022 (3 soutenances ont eu lieu entre janvier et octobre 2022).

➤ **Activités d'accueil et de communication de l'ED SJPEG**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la gestionnaire pédagogique et la gestionnaire administrative du site de la MDD de Nancy vont assurer des permanences en alternance à la Maison de la Recherche et à la Faculté de Droit de Nancy et ponctuellement, la gestionnaire pédagogique sera présente à Maison du doctorat sur le site de Metz.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le calendrier des permanences sur les sites de Nancy jusqu'en juillet 2023 a été transmis par mail aux doctorantes et doctorants, aux directions de thèse (3^{ème} lundi de chaque mois).

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'une permanence de la gestionnaire pédagogique aura lieu à Metz le vendredi 2 décembre 2022 au matin.

Le directeur de l'ED SJPEG tient à remercier les laboratoires et le Pôle scientifique SJPEG qui accueillent chaleureusement l'équipe de l'ED dans leurs locaux.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de l'envoi d'un mail d'information aux directions de thèse, aux doctorantes et doctorants, concernant le nouvel arrêté avec un focus sur le Comité de Suivi Individuel (CSI) et le vade-mecum de notre ED.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du vendredi 23 septembre 2022

Le directeur de l'ED SJPEG soumet à l'approbation du Conseil le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2022.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 23 septembre 2022.

C. Dossier de dérogation de Master 2

Lorenca BEJKO – Droit privé - IFG

Directeur de thèse : Thierry TAURAN

Rapporteurs : Alexia GARDIN et Catherine MENABÉ

La directrice adjointe de l'ED SJPEG lit l'avis favorable de Catherine Ménabé.

Jean-Philippe Lhernould lit le rapport d'Alexia Gardin qui émet un avis défavorable à l'équivalence du diplôme de la candidate avec un master français (pas de véritable initiation à la recherche ni lien entre la spécialisation suivie et celle visée par le projet doctoral).

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur ce dossier.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité contre l'équivalence du diplôme étranger de Mme Lorenca BEJKO avec un Master 2 français (9 votes contre et 2 abstentions).

Ines JRIBI - Sciences de gestion – CEREFIGE

Directrice de thèse : Vanessa SERRET

Rapporteurs : Thierry COLIN et Christian DIANOUX

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Thierry Colin qui émet un avis favorable à l'équivalence du diplôme étranger avec un Master Français.

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Christian Dianoux qui émet également un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme étranger de Mme Ines JRIBI avec un Master 2 français.

Agbessi Augustin DOTO – Sciences Economiques – BETA

Directeur de thèse : Blaise GNIMASSOUN

Rapporteurs : Marielle BRUNETTE et Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Marielle Brunette qui émet un avis favorable à l'équivalence du master étranger avec un master français.

Yamina Tadjeddine-Fourneyron lit son rapport dans lequel elle émet également un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme étranger de M. Agbessi Augustin DOTO avec un Master 2 français.

D. Dossiers de dérogation d'inscription en thèse (auditions)

14h10 à 14h25 – BITA HEYEGHE Héritage -7^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Christophe FARDET et Jean-François LAFAIX.

CSI : Pascal CAILLE et Thibault GUILLUY.

Le doctorant présente son sujet et l'état d'avancement de sa thèse. Le doctorant expose son calendrier prévisionnel avant sa soutenance.

Des membres du conseil posent des questions au doctorant concernant notamment les raisons du retard pris, les ressources financières actuelles et le temps accordé à la thèse.

Le doctorant répond aux questions du Conseil.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel d'Héritage BITA HEYEGHE.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à la majorité (9 votes pour et 2 abstentions) pour la dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel d'Héritage BITA HEYEGHE.

14h25 à 14h40 – DESMARTIN Manon - 8^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Thierry COLIN et Anne CARBONNEL.

CSI : Hélène DELACOUR et Benoît GRASSER.

Thierry Colin, directeur de thèse de la doctorante, sort de la salle pendant l'audition.

La doctorante présente son sujet et l'état d'avancement. Elle explique les raisons du retard pris et notamment des raisons d'ordre personnel sans financement dédié à la thèse.

Le Conseil interroge la doctorante sur la faisabilité du calendrier présenté.

La doctorante répond aux questions des membres du Conseil.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 8^{ème} année de thèse à temps partiel de Manon DESMARTIN.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 8^{ème} année de thèse à temps partiel de Manon DESMARTIN.

14h40 à 14h55 – EZ AHERY Fatih - 7^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction de Benoît GRASSER et Yves MOULIN.

CSI : Thierry COLIN et Antony KUHN.

La doctorante présente son sujet et l'état d'avancement de ses travaux.

La doctorante explique les raisons de son retard notamment d'ordre professionnel.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel de Fatih EZ AHERY.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel de Fatih EZ AHERY.

15h10 à 15h25 – JULLY Arthur - 6^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Christophe FARDET et Jean-François LAFAIX.

CSI : Thibault GUILLUY et Laurent SEUROT.

Le doctorant présente son sujet et l'état d'avancement de ses travaux. Il explique les raisons de son retard et précise au Conseil que sa soutenance est prévue en décembre 2023.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 6^{ème} année de thèse à temps plein d'Arthur JULLY.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 6^{ème} année de thèse à temps plein d'Arthur JULLY.

15h25 à 15h40 – AMIRI Tristan - 5^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Serge GARCIA et Jens ABILDTRUP.

CSI : Marc BENOIT et Maria DAVID.

Le doctorant présente son sujet et l'état d'avancement en indiquant une soutenance prévue en juin 2023.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 5^{ème} année de thèse à temps plein de Tristan AMIRI.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 5^{ème} année de thèse à temps plein de Tristan AMIRI.

15h40 à 15h55 – Claire MATHIEU - 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction d'Yves PETIT.

CSI : Jean-Félix DELILE et Jean-Denis MOUTON.

La doctorante présente son sujet et l'état d'avancement en indiquant qu'elle est en attente de composition de son jury de la part de son directeur de thèse, sa thèse étant achevée.

La doctorante explique qu'elle souhaite soutenir dès que possible.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein de Claire MATHIEU.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein de Claire MATHIEU.

16h10 à 16h25 – Audrey LEININGER - 7^{ème} année de thèse à temps partiel sous la direction d'Antony KUHN.

CSI : Patrice LAROCHE et Yves MOULIN

La doctorante présente son sujet et l'état d'avancement de ses travaux. La doctorante explique les raisons de son retard.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel d'Audrey LEININGER.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps partiel d'Audrey LEININGER.

16h25 à 16h40 – OVECHKINA Viktoriia - 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier CACHARD, Paul KLOTGEN et Paul KALINICHENKO.

CSI : Rémi DALMAU et Pierre TIFINE.

La doctorante présente son sujet et l'état d'avancement de ses travaux. La doctorante explique les raisons de son retard.

Après discussion, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein de Viktoriia OVECHKINA.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour la dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse à temps plein de Viktoriia OVECHKINA.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG remercie les membres présents et clôt la réunion.